



Plan national d'attribution des fréquences

du 29 novembre 2023

*Le Conseil fédéral suisse
décide:*

Le Plan national d'attribution des fréquences du 27 octobre 2023 est approuvé et entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024.¹

29 novembre 2023

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Alain Berset

Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

¹ Le Plan national d'attribution des fréquences est publié dans la Feuille fédérale uniquement sous forme de renvoi. Il peut être consulté à l'adresse suivante: <https://fedlex.data.admin.ch/eli/fga/2023/2791> > Informations générales > Étendue de la publication > Publication sous la forme d'un renvoi.

